

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 361

présenté par  
M. Vignal

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« interdire les traditions locales ininterrompues. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à remplacer le titre de la proposition de loi afin d'en révéler la réelle portée : mettre fin à une exception culturelle pourtant justifiée au regard de la pratique ininterrompue de la corrida dans les territoires concernés.